

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil tenue au 45, rue Des Saules à Notre-Dame-de-la-Salette, lundi le 2 février 2015 à 19 h.

ÉTAIENT PRÉSENTS : les membres du conseil, Antonin Brunet, Jean-Daniel Boileau, Jean-Claude Boucher, Samy Thomas, Etienne Morin et Denis Latour.

ÉTAIT ABSENT :

Formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Denis Légaré.

La directrice générale/secrétaire-trésorière Madame Sylvie Gratton est également présente.

2015-02-024

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Latour

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

2015-02-025

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 janvier 2015 à 19 h.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Claude Boucher

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 janvier 2015 à 19 h soit accepté, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

2015-02-026

Adoption du 1^{er} projet de règlement numéro 2015-29 : Modifiant le règlement no 2000-04 « Règle d'interprétation et d'administration des règlements d'urbanisme » visant la modification des définitions d'une roulotte et d'une maison mobile et l'ajout de la définition d'un chalet récréatif, de piliers, de pieux de type vis sans fin, de radiers et de murets.

ATTENDU QUE le règlement n^o 2000-04 « Règles d'interprétation et d'administration des règlements d'urbanisme » a été adopté le 8 août 2000;

ATTENDU QU'il y a une demande pour modifier la définition d'une maison mobile.

ATTENDU QU'il y a une demande pour modifier la définition d'une roulotte.

ATTENDU QU'il y a une demande pour créer une définition d'un chalet récréatif.

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par le conseiller Denis Latour lors de la session régulière tenue le 6 janvier 2015;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme suite à une rencontre tenue le 28 janvier 2015, recommande la modification des définitions d'une roulotte et d'une maison mobile l'ajout de la définition d'un chalet récréatif, de piliers, de pieux de type vis sans fin, de radiers et de murets.

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance du projet de révision déposé par le service de l'Environnement et de l'Urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Latour

ET RÉSOLU QUE le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette ordonne statue et décrète **QUE PAR CES MOTIFS** ce Conseil adopte le 1^e règlement numéro 2015-29 – modifiant le règlement no 2000-04 « Règles d'interprétation et d'administration des règlements d'urbanisme » visant la modification des définitions d'une roulotte et d'une maison mobile et l'ajout de la définition d'un chalet récréatif.

Adoptée à l'unanimité

2015-02-027

Adoption du 1^{er} projet de règlement numéro 2015-30 : Modifiant le règlement numéro 2000-05 « Règlement de zonage » visant la création d'une nouvelle classe d'usage C11 Centre de villégiature.

ATTENDU QUE le règlement n^o 2000-05 « Règlement de zonage » a été adopté le 8 août 2000;

ATTENDU QUE suite à une demande d'un contribuable ce conseil juge opportun de modifier le règlement de zonage 2000-05 par la création d'une nouvelle classe d'usage commerciale C11, centre de villégiature;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par le conseiller Denis Latour lors de la session régulière tenue le 6 janvier 2015;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme suite à une rencontre tenue le 28 janvier 2015, recommande la modification du règlement numéro 2000-05 « Règlement de zonage » visant la création d'une nouvelle classe d'usage C11 Centre de villégiature.

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance du projet de révision déposé par le service de l'Environnement et de l'Urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Latour

ET RÉSOLU QUE le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette ordonne statue et décrète **QUE PAR CES MOTIFS** ce Conseil adopte le 1^e règlement numéro 2015-30 – modifiant le règlement numéro 2000-05 « *Règlement de zonage 2000-05* » visant la création d'une nouvelle classe d'usage C11 Centre de villégiature.

Adoptée à l'unanimité

2015-02-028

Adoption du 1^{er} projet de règlement numéro 2015-31 : Modifiant le règlement 2000-05 « Règlement de zonage » visant la création d'une nouvelle zone 208 sur le territoire de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette.

ATTENDU QUE le règlement n^o 2000-05 « Règlement de zonage » a été adopté le 8 août 2000;

ATTENDU QUE suite à une demande d'un contribuable ce conseil juge opportun de modifier le règlement de zonage 2000-05 par l'ajout d'une zone 208 dont les limites seraient la propriété de Parkbridge dans la zone 207 actuelle (voir la carte en annexe).

ATTENDU QUE la zone 208 aurait les mêmes classes d'usage que la zone 207 et en plus, la classe d'usage C11.

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par le conseiller Denis Latour lors de la session régulière tenue le 6 janvier 2015;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme suite à une rencontre tenue le 28 janvier 2015, recommande la modification du règlement 2000-05 « Règlement de zonage » visant la création d'une nouvelle zone 208 sur le territoire de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance du projet de révision déposé par le service de l'Environnement et de l'Urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Latour

ET RÉSOLU QUE le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette ordonne statue et décrète **QUE PAR CES MOTIFS** ce Conseil adopte le 1^e règlement numéro 2015-31 – modifiant le règlement 2000-05 « *Règlement de zonage 2000-05* » visant la création d'une nouvelle zone 208 sur le territoire de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette.

Adoptée à l'unanimité

2015-02-029

Adoption du 1^{er} projet de règlement numéro 2015-32 : Modifiant le règlement numéro 2000-05 « Règlement de zonage » visant l'agrandissement des limites de la zone 206 au regard des zones 200 et 204 et l'ajout des classes d'usage R2 et C11 à la zone 206.

ATTENDU QUE le règlement n^o 2000-05 « Règlement de zonage » a été adopté le 8 août 2000;

ATTENDU QU'il y a une demande pour l'agrandissement des limites de la zone 206 au regard des zones 200, 204 en fonction des nouvelles limites cadastrales. Ainsi, les limites de la zone 206 deviennent les Limites de la propriété de Parkbridge des zones 200, 206 et 204 actuelles. (Voir carte en annexe.)

ATTENDU QU'il y a une demande pour ajouter les classes d'usage R2 et C11 à la zone 206.

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par le conseiller Denis Latour lors de la session régulière tenue le 6 janvier 2015;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme suite à une rencontre tenue le 28 janvier 2015, recommande la modification du règlement numéro 2000-05 « *Règlement de zonage* » visant l'agrandissement des limites de la zone 206 au regard des zones 200 et 204 et l'ajout des classes d'usage R2 et C11 à la zone 206;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance du projet de révision déposé par le service de l'Environnement et de l'Urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Latour

ET RÉSOLU QUE le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette ordonne statue et décrète **QUE PAR CES MOTIFS** ce Conseil adopte le 1^e règlement numéro 2015-32 – modifiant le règlement numéro 2000-05 « *Règlement de zonage* » visant l'agrandissement des limites de la zone 206 au regard des zones 200 et 204 et l'ajout des classes d'usage R2 et C11 à la zone 206.

Adoptée à l'unanimité

2015-02-030

Adoption du règlement 2015-34 - relatif au traitement des élus municipaux

ATTENDU QUE la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c T-11.001) détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération;

ATTENDU QUE le conseil désire adopter un règlement relatif au traitement des élus municipaux;

ATTENDU QUE le territoire de la Municipalité est déjà régi par un règlement sur le traitement des élus municipaux, mais que, de l'avis du conseil, il y a lieu d'actualiser ledit règlement;

ATTENDU QUE le présent règlement remplace le règlement numéro 2011-01 et ses amendements.

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a été donné au préalable par le conseiller Samy Thomas le 6 janvier 2015

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Claude Boucher

ET RÉSOLU QUE le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette ordonne statue et décrète **QUE PAR CES MOTIFS** ce Conseil adopte le règlement 2015-34 relatif au traitement des élus municipaux.

Adoptée à l'unanimité

2015-02-031

Avis de motion – Règlement ayant comme objet la création d'une réserve financière

Avis de Motion est par la présente donné par le conseiller Jean-Daniel Boileau que lors d'une session subséquente, il présentera un projet de Règlement ayant comme objet la création d'une réserve financière pour la patinoire.

De plus, je dépose une dispense de lecture conditionnelle que si, lors de la séance de l'adoption, tous les membres du conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture (art. 445 C.M.).

Définition d'une dispense de lecture :

(La lecture du règlement ne sera pas nécessaire étant donné que la demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion et qu'une copie du projet sera immédiatement remise aux membres du conseil municipal présents et remise aux autres au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté et si, lors de cette séance, tous les membres du conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture (art. 445 C.M.).

2015-02-032

Avis de motion – Règlement déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats

Avis de Motion est par la présente donné par le conseiller Jean-Claude Boucher que lors d'une session subséquente, il présentera un projet de règlement déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats

De plus, je dépose une dispense de lecture conditionnelle que si, lors de la séance de l'adoption, tous les membres du conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture (art. 445 C.M.).

Définition d'une dispense de lecture :

(La lecture du règlement ne sera pas nécessaire étant donné que la demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion et qu'une copie du projet sera immédiatement remise aux membres du conseil municipal présents et remise aux autres au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté et si, lors de cette séance, tous les membres du conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture (art. 445 C.M.).

2015-02-033

Nouvelles structures – Comités du conseil municipal

PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Claude Boucher

IL EST RÉSOLU QUE le maire désigne les membres du conseil à certains comités afin d'étudier en profondeur les dossiers qui leur seront confiés. Les comités peuvent examiner et analyser différentes méthodes ou solutions. Ils doivent faire des recommandations au conseil sur la base de faits ou de démonstrations documentées. Leur rôle est strictement consultatif puisque la décision finale quant aux recommandations faites par ces comités appartient au conseil.

En conséquence les comités sont les suivants :

Sécurité publique :	Antonin Brunet,	Jean-Claude Boucher	
Réseau Routier :	Jean-Claude Boucher,	Denis Latour,	Etienne Morin
Hygiène du Milieu :	Etienne Morin,	Denis Latour,	Jean-Claude Boucher
Urbanisme, Env. Dev. :	Denis Latour,	Samy Thomas,	Antonin Brunet
Loisirs et cultures :	Jean-Daniel Boileau,	Denis Latour,	Jean-Claude Boucher

IL EST DE PLUS RÉSOLU QU'une rencontre de travail de chaque comité se fera au besoin.

Adoptée à l'unanimité

- 2015-02-034** **Engagement d'un employé pour travaux de coupe de branches**
- IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller** Samy Thomas
- ET RÉSOLU QUE** ce Conseil engage Monsieur Michel Léonard pour les travaux de la coupe de Branches, au taux horaire de 15.00 \$ de l'heure à 35 heures semaine pour une période d'environ 2 semaines. Que cette dépense soit affectée dans le poste budgétaire Salaire régulier – hiver 02-33000-141.
- Adoptée à l'unanimité**
-
- 2015-02-035** **Autorisation de paiement : Cotisation annuelle 2015 de la Fédération Québécoise des Municipalités du Québec**
- IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller** Samy Thomas
- ET RÉSOLU QUE** ce Conseil autorise le paiement de 1097.06 \$, taxes incluses, à titre de cotisation annuelle 2015 de la Fédération Québécoise des Municipalités et que la dépense soit affectée dans le poste budgétaire *Cotisations et abonnements* 02-11000-494.
- Adoptée à l'unanimité**
-
- 2015-02-036** **Renouvellement de la cotisation annuelle de l'Association des directeurs municipaux du Québec**
- IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller** Samy Thomas
- ET RÉSOLU QUE** ce Conseil autorise le paiement de la facture numéro 975 au montant de 735.75 \$, taxes incluses, pour la cotisation annuelle 2015 de la Directrice générale à l'Association des directeurs municipaux du Québec et que la dépense soit affectée au poste budgétaire *Cotisations et abonnements* 02-13000-494.
- Adoptée à l'unanimité**
-
- 2015-02-037** **Autorisation de paiement : renouvellement d'assurance générale 2015**
- IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller** Jean-Claude Boucher
- ET RÉSOLU QUE** ce Conseil autorise le paiement au montant de 22 645 \$, taxes incluses, pour le renouvellement des assurances générales MMQ 2015 et que la dépense soit ventilée dans plusieurs postes budgétaires d'assurances.
- Adoptée à l'unanimité**
-
- 2015-02-038** **Compte à payer**
- IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller** Denis Latour
- ET RÉSOLU QUE** les factures du mois de janvier 2015 au montant de 96 341.45 \$ soient acceptées et payées.
- Adoptée à l'unanimité**
-
- 2015-02-039** **Renouvellement de la cotisation annuelle de l'Association des chefs de service d'incendie du Québec.**
- IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller** Antonin Brunet
- ET RÉSOLU QUE** ce Conseil autorise le paiement de 272.49 \$, taxes incluses, à l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec pour la cotisation annuelle de 2015 de Monsieur Serge Lépine, Directeur du service des incendies et que la dépense soit affectée dans le poste budgétaire *Cotisations et abonnements* 02-22000-494.
- Adoptée à l'unanimité**
-
- 2015-02-040** **Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique**
- ATTENDU QUE** le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;
- ATTENDU QUE** ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipal;

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette prévoit inscrire 14 pompiers à 28 formations au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Collines-de-l'Outaouais en conformité avec l'article 6 du Programme.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Antonin Brunet

ET RÉSOLU QUE ce Conseil présente une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Des Collines de l'Outaouais.

Adoptée à l'unanimité

2015-02-041 **Demande de subvention pour les travaux de réfection des chemins**

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Claude Boucher

ET RÉSOLU QUE ce Conseil, demande une aide financière de 50 000 \$ auprès du Député Monsieur Alexandre Iraca pour des travaux de réfection sur les chemins municipaux suivants: Chemin Othmer, Chomedey, Thomas-Nord, Quevillon, Lauzon, Leclair, Larocque, Lajoie, Tessier, Lacroix, du Domaine, Binette, Robert, Boisvenu, De la Rivière, Des Saules et Rollin.

Adoptée à l'unanimité

2015-02-042 **Appel d'offres par invitation pour l'achat de magnésium liquide-2015 (abat-poussière)**

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Claude Boucher

ET RÉSOLU QUE, ce Conseil autorise la directrice générale à procéder à des demandes de prix pour l'achat de 24 000 litres de chlorures de magnésium liquide de 30 %, et de 35% incluant le transport et l'épandage dans les chemins municipaux pour l'année 2015.

Adoptée à l'unanimité

2015-02-043 **Appel d'offres par invitation : Contrat de balayage de rues municipales**

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Claude Boucher

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise la directrice générale & secrétaire- trésorière à procéder à des appels d'offres par invitation pour le balayage des rues municipales pour l'année 2015-2016-2017; cet appel d'offres sera basé sur le coût total des travaux, basé sur un contrat de 3 ans.

Adoptée à l'unanimité

2015-02-044 **Appel d'offres : Contrat de 3 ans pour le nivelage des chemins municipaux**

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Claude Boucher

ET RÉSOLU QUE ce Conseil, autorise la directrice générale/ secrétaire trésorière à procéder à des appels d'offres par invitation pour un contrat de 3 ans pour le nivelage (grattage) des chemins municipaux pour les années 2015-2016-2017.

Adoptée à l'unanimité

- 2015-02-045** **Autorisation de dépenses – location d’une déchiqueteuse à branche**
- II EST PROPOSÉ PAR le conseiller** Jean-Claude Boucher
- ET RÉSOLU QUE** ce Conseil autorise une dépense approximative de 2000 \$, taxes incluses, pour deux semaines de location d’une déchiqueteuse lors de la coupe de branches sur le bord du chemin, auprès de la compagnie Jou Lou Tout. Que la dépense soit affectée au poste budgétaire *Coupe s de branches* 02-32015-521.
- Adoptée à l’unanimité**
-
- 2015-02-046** **Inscription – Programme de qualification des opérateurs en eau potable OPA et OTUFD**
- II EST PROPOSÉ PAR le conseiller** Etienne Morin
- ET RÉSOLU QUE** ce Conseil autorise la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité le formulaire d’inscription sur la formation préalable des opérateurs en traitement des eaux – OPA et OTUFD (Traitement d’eau souterraine avec filtration et réseau de distribution) de monsieur Yves Binette au montant de 110 \$, taxes incluses, et que la dépense soit affectée au poste budgétaire *Formation et perfectionnement* 02-41200-454.
- Adoptée à l’unanimité**
-
- 2015-02-047** **Autorisation de paiement pour service professionnel – SMi**
- II EST PROPOSÉ PAR le conseiller** Etienne Morin
- ET RÉSOLU QUE** ce Conseil autorise le paiement de la facture 326229 au montant de 42 041.76 \$, taxes incluses, de la compagnie SMi dans le cadre du programme TECQ 2010-2013. Que la dépense et le paiement soient affectés dans le poste budgétaire *Infrastructure* 23-05000-521.
- Adoptée à l’unanimité**
-
- 2015-02-048** **Appel d’offres par invitation – fermeture des infrastructures au Lac Casse-cou (ancien réseau d’eau potable)**
- II EST PROPOSÉ PAR le conseiller** Etienne Morin
- ET RÉSOLU QUE** ce Conseil autorise la directrice générale & secrétaire- trésorière à procéder à des appels d’offres par invitation pour le démantèlement des infrastructures de l’ancien réseau d’aqueduc au Lac Casse-cou par le retrait de la boîte de vanne d’eau, emplir une partie du tuyau de ciment, enlever la chambre de distribution d’eau (puits), remplir de gravier le puits, bouchonner le tuyau d’aqueduc prêt de la rivière et du lac Casse-cou, enlever la borne-fontaine. **(voir document ci-joint)**
- Adoptée à l’unanimité**
-
- 2015-02-049** **Recrutement d’un nouveau membre du comité consultatif d’urbanisme**
- CONSIDÉRANT QUE** suite à l’engagement de monsieur Yves Binette comme employé municipal, il a lieu de remplacer son poste au comité du C.C.U.
- CONSIDÉRANT QUE** ce Conseil désire offrir à un citoyen ou à une citoyenne l’opportunité de participer au développement de leur Municipalité;
- II EST PROPOSÉ PAR le conseiller** Denis Latour
- ET RÉSOLU QUE** ce Conseil, autorise la directrice générale à publier un avis public dans le bulletin municipal et le site web afin de recruter 1 citoyen ou citoyenne intéressée à siéger sur le comité consultatif d’urbanisme pour une période de un an soit de 2015 à 2016.
- Adoptée à l’unanimité**
-
- 2015-02-050** **Annulation la résolution numéro 2014-12-350 de l’adjudication d’un contrat de gré à gré – Travaux de remplacement du système de chauffage et certains luminaires à l’édifice du 51 rue Des Saules**
- CONSIDÉRANT QUE** l’estimation pour les travaux de remplacement du système de chauffage et certains luminaires à l’édifice du 51 rue Des Saules au montant de 4369.05 \$, taxes incluses, ne comprenait pas de refaire le circuit électrique dans une partie de la bâtisse;
- EN CONSÉQUENCE II EST PROPOSÉ PAR le conseiller** Denis Latour
- ET RÉSOLU QUE** ce Conseil abroge la résolution 2014-12-350, pour les travaux de remplacement du système de chauffage et certains luminaires à l’édifice du 51 rue Des Saules
- Adoptée à l’unanimité**

2015-02-051

Adjudication d'un contrat de gré à gré – Travaux de remplacement du système de chauffage et certains luminaires à l'édifice du 51 rue Des Saules

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Latour

ET RÉSOLU QUE ce Conseil retienne les services de la compagnie Luc Lajeunesse Électrique pour les travaux suivants :

Le remplacement du système de chauffage (plinthes et thermostats);

Le remplacement des luminaires à l'étage;

Le refaire le circuit électrique du premier étage;

Le remplacement du circuit électrique pour le système de chauffage au rez-de-chaussée seulement

Et l'installation de deux plinthes au sous-sol;

Qu'un montant de 9600\$, taxes non incluses, soit acceptées pour procéder aux travaux dans le cadre des travaux de rénovation du Centre culturel, subventionné en partie par le Développement économique Canada.

Que les dépenses et les paiements soient affectés à même le poste budgétaire *2015 Bâtisses/51 Des Saules – 23-07000-522*.

Adoptée à l'unanimité

2015-02-052

Adjudication d'un contrat de gré à gré – Travaux de peintures à l'édifice du 51 rue Des Saules

CONSIDÉRANT QUE le conseil par sa résolution numéro 2014-10-271 a autorisé la directrice générale à procéder à des demandes d'estimations distinctes pour chacun des travaux à exécuter dans le cadre du Projet de rénovation du Centre culturel;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des estimations déposées, ni à encourir aucune obligation, ni aucuns frais d'aucune sorte, envers le ou les Entrepreneurs;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'est pas responsable de toute dépense et/ou dommage encourus par l'Entrepreneur suite au rejet de l'estimation;

EN CONSÉQUENCE II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Latour

ET RÉSOLU QUE ce Conseil retienne les services de la compagnie Rénodécor pour l'application d'une couche d'apprêt et de 2 couches de peinture d'intérieure sur les murs, les plafonds, les portes et les moulures au rechaussé et à l'étage de l'édifice.

Qu'un montant de 5 833\$, taxes non incluses, soit accepté pour procéder aux travaux dans le cadre des travaux de rénovation du Centre culturel, subventionné en partie par le Développement économique Canada.

Que les dépenses et les paiements soient affectés à même le poste budgétaire *2015 Bâtisses/51 Des Saules 23-07000-522*.

Adoptée à l'unanimité

2015-02-053

Adjudication d'un contrat de gré à gré – Travaux d'installation d'un escalier de secours à l'édifice du 51 rue Des Saules

CONSIDÉRANT QUE le conseil par sa résolution numéro 2014-10-271 a autorisé la directrice générale à procéder à des demandes d'estimations distinctes pour chacun des travaux à exécuter dans le cadre du Projet de rénovation du Centre culturel;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des estimations déposées, ni à encourir aucune obligation, ni aucuns frais d'aucune sorte, envers le ou les Entrepreneurs;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'est pas responsable de toute dépense et/ou dommage encourus par l'Entrepreneur suite au rejet de l'estimation;

EN CONSÉQUENCE II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Latour

ET RÉSOLU QUE ce Conseil retienne les services de la compagnie LJR Construction pour l'installation et l'achat d'un escalier de secours à l'étage de l'édifice.

Qu'un montant de 5456\$, taxes non incluses, soit accepté pour procéder aux travaux dans le cadre des travaux de rénovation du Centre culturel, subventionné en partie par le Développement économique Canada.

Que les dépenses et les paiements soient affectés à même le poste budgétaire *2015 Bâtisses/51 Des Saules 23-07000-522*.

Adoptée à l'unanimité

2015-02-054

Autorisé Carrefour culturel ESTacade – d’installer des coroplastes (affiche)

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Daniel Boileau

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise le Carrefour culturel ESTacade à installer des coroplastes (affiche) afin de promouvoir l’activité *Buckingham en fête* sur le territoire de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette en autant que l’affichage ne contrevient pas au règlement municipal sur l’affichage.

Adoptée à l’unanimité

2015-02-055

Autorisation d’achat – Quai Candock

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Latour

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise une dépense de 3173.88 \$, taxes incluses, pour l’achat de 38 blocs incluant les accessoires et le transports pour l’agrandissement du quai public, de la compagnie Candock Capitale et que la dépense et le paiement soient affectés dans le poste budgétaire *Rampe de mise à l’eau* 23-04000-723 et que le virement de fonds au même montant provienne du poste *Transfère de fonds Parcs/terrain de jeux* 03-64000-100.

Adoptée à l’unanimité

2015-02-056

Renouvellement cotisation 2015 – CRSBP de l’Outaouais inc.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Daniel Boileau

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise le paiement de la facture numéro 106906 pour un montant de 5105.58 \$, taxes incluses, à la compagnie CRSBP de l’Outaouais inc. pour la cotisation annuelle 2015 et que la dépense soit affectée dans le poste budgétaire *Contribution annuelle CRSPBO* 02-70230-429.

Adoptée à l’unanimité

2015-02-057

Autorisation de participer : Journée des bibliothèques

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Daniel Boileau

ET RÉSOLU QUE le Conseil autorise mesdames Julie Bégin et Valérie Plouffe à participer à la « Journée des bibliothèques » au Salon du livre de l’Outaouais, qui se tiendra vendredi 27 février 2015 à Gatineau au coût de 18 \$, taxes non incluses, par personne, plus les frais de déplacement (co-voiturage), et que la dépense soit affectée dans le poste budgétaire *Formation AGA* 02-70230-454.

Adoptée à l’unanimité

2015-02-058

Autorisation de paiement – achat d’une souffleuse à neige pour la patinoire

ATTENDU QUE la souffleuse à neige est brisée et non réparable;

ATTENDU QUE la municipalité ne peut pas se passer de cet équipement pour entretien de la patinoire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Daniel Boileau

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise le paiement de la facture numéro 34789-0 au montant de 2021.26 \$, taxes incluses, à la compagnie Centre de location Gaétan Longpré inc. pour l’achat d’une souffleuse à neige pour la patinoire. Que la dépense et le paiement soient affectés dans le poste budgétaire *Souffleuse à neige* 23-08000-725 et qu’un virement de fonds au même montant provienne du poste *Bâtisses/51 Des Saules* 23-07000-522

Adoptée à l’unanimité

2015-02-059

Don annuel pour la Fondation du Centre Hospitalier et du Centre d’accueil de Papineau

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Daniel Boileau

ET RÉSOLU QUE ce Conseil offre un don annuel de 300 \$ à la Fondation du Centre Hospitalier et du Centre d’accueil de Papineau pour l’année 2015 et que la dépense soit affectée dans le poste budgétaire *Don social et commandites* 02-190-991.

Adoptée à l’unanimité

2015-02-060

Don annuel pour le Club optimiste de Buckingham – Gala Mérite Jeunesse

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Daniel Boileau

ET RÉSOLU QUE ce Conseil offre un don de 250.\$ pour l'achat de plaques au Club Optimiste de Buckingham inc. pour le Gala Mérite Jeunesse qui se tiendra le 18 avril 2015 pour les élèves de tous les niveaux de l'école de la Montagne et que la dépense soit affectée dans le poste budgétaire *Don social et commandites* 02-190-991.

Adoptée à l'unanimité

2015-02-061

Demande de don pour Secondaire en spectacle

ATTENDU QUE les enfants de notre municipalité fréquentent l'école Hormidas-Gamelin;

ATTENDU QUE la municipalité désire promouvoir et encourager le développement des jeunes de la région et de chez nous;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Daniel Boileau

ET RÉSOLU QUE ce Conseil désire faire une contribution au montant de 200. \$ au projet de Secondaire en spectacle de l'école Secondaire Homidas-Gamelin et que la dépense soit affectée dans le poste budgétaire *Don social et commandites* 02-190-991.

Adoptée à l'unanimité

20141-02-062

Demande de don : Cercle de Fermières de Notre-Dame-de-la-Salette

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Daniel Boileau

ET RÉSOLU QUE ce Conseil offre un don de 100. \$ pour le Salon de la femme et que la dépense soit affectée dans le poste budgétaire *Don social et commandites* 02-190-991.

Adoptée à l'unanimité

2015-02-063

Carnaval 2015

ATTENDU QU'un comité ces formés pour mettre en place un carnaval 2015;

ATTENDU QUE la municipalité veut participer à cet évènement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Daniel Boileau

ET RÉSOLU QUE ce Conseil offre un montant de montant de 750.\$ pour l'activité du carnaval 2015 et que la dépense soit affectée dans le poste budgétaire *Don social et commandites* 02-190-991.

Adoptée à l'unanimité

2015-02-064

Autorisation de paiement – cotisation financière 2015 à la Table automne des aînés des Collines

ATTENDU QUE ce Conseil s'est engagé par sa résolution 2014-12-356 a versé pendant 3 ans une contribution financière à l'organisme Table automne des aînés des Collines;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Daniel Boileau

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise le paiement au montant de 500 \$ pour une contribution financière à la Table automne des aînés des Collines. Que la dépense et le paiement soient affectés dans le poste budgétaire 2015 *Sub. Sport loisirs* 02-170190-993.

Adoptée à l'unanimité

2015-02-065

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Claude Boucher

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée à l'unanimité

IL EST 20 h 15

Denis Légaré
Maire

Sylvie Gratton
Directrice générale & secrétaire-trésorière
